

Le 16 octobre 2020

Office de consultation publique de Montréal

Objet : **Consultation publique sur le PPU des Faubourgs - Réponses aux questions reçues par l'OCPM**

Voici les réponses aux questions reçues par l'OCPM et transmises à l'arrondissement le 5 octobre 2020.

1. Risque technologique et proximité du port : est-ce qu'un état des lieux a été fait sur les dépôts et stockages situés à proximité du quartier? (référence à Beyrouth) (Élias Atallah)

Sur l'ensemble du secteur du PPU des Faubourgs, les matières dangereuses sont interdites à l'exception du terrain du port de Montréal dont la juridiction relève du gouvernement fédéral. Quoi qu'il en soit, en référence à Beyrouth, aucun nitrate d'ammonium n'est présent dans les installations montréalaises du Port.

Questionnée à ce sujet, l'administration portuaire de Montréal souhaite ajouter les informations suivantes:

« Le Port de Montréal reçoit d'autres matières réglementées, mais il ne peut pas donner des informations comme les lieux de réception pour des raisons de sécurité. Cependant, il est important de préciser qu'aucun entreposage de ces matières n'est permis dans les installations portuaires de Montréal : le délai d'attente pour la manutention étant de 72 heures maximum. La manutention des matières réglementées est hautement encadrée par Transports Canada et conséquemment fait l'objet de plans d'intervention rigoureux par le Port de Montréal, plans qui sont appliqués par son équipe de sûreté et prévention des incendies, dont les préventionnistes sont formés spécifiquement à cet effet. Il développe et teste ces plans en collaboration avec les services d'urgence municipaux concernés. Il est aussi partenaire du Comité mixte municipalités-industries et du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs. »

2. PROMENADE RIVERAINE À L'EST DU PONT JACQUES-CARTIER

Pouvez-vous partager sur le site de l'Office de consultation publique (OPPM) de Montréal les informations au sujet des recherches que l'arrondissement a effectuées pour explorer des alternatives à l'élargissement du trottoir de la rue Notre-Dame incluant des rencontres avec les joueurs ici-bas s'il y a lieu?

Avec l'AAPQ pour explorer les solutions qu'ils envisageaient pour le prolongement;

Avec une firme d'architectes / ingénieurs externe afin d'examiner toutes les possibilités de prolonger la promenade riveraine à l'est du site de Molson;

Avec les propriétaires des sites de U Haul et Molson afin d'explorer la possibilité de prolonger la promenade riveraine au travers de leurs bâtiments (Canadian Rubber, ainsi à celui de Molson) et en l'intégrant dans leurs activités/offres commerciales;

Avec le CP, afin d'explorer la possibilité d'insérer une promenade aérienne au-dessus de l'espace

au nord de leurs voies ferrées, adjacentes aux terrains de U Haul et de la chute à neige. Des pylônes supportant une promenade légèrement surélevée pourront ensuite joindre le parc du Pied-du-Courant sans passer par la rue Notre-Dame, offrant une vue du fleuve sans interruption, et ce même quand les trains sont garés devant. (Victor Balsis)

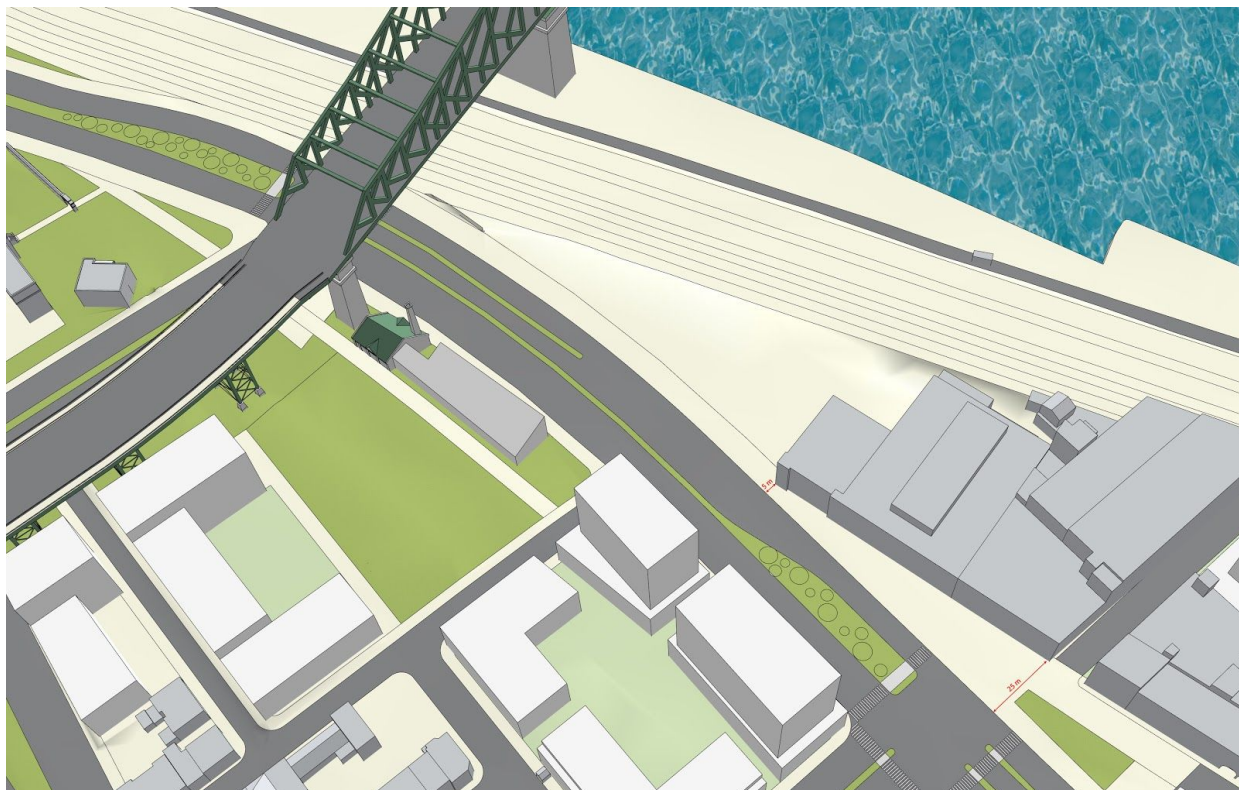
L'arrondissement de Ville-Marie considère que l'élargissement du trottoir le long de la rue Notre-Dame est une intervention prioritaire pour faciliter les déplacements est-ouest et constitue une solution adéquate pour l'avenir du quartier. Une proposition de promenade fluviale est compatible avec la proposition du PPU à long terme, mais une amélioration des conditions de déplacements actifs sur la rue Notre-Dame se révèle être l'intervention la plus urgente pour l'aménagement d'un boulevard urbain qui tient compte de tous les modes de transport.

Le maintien des activités actuelles et la protection du patrimoine industriel sont la priorité de l'arrondissement de Ville-Marie. Pour avoir des vues dégagées sur le fleuve, une promenade sur la propriété qui comprend le bâtiment de la Canadian Rubber imposerait la nécessité de faire des travaux de transformation sur un bâtiment d'intérêt ce qui risquerait d'avoir des conséquences importantes sur son intégrité. De plus, il s'agit de terrains privés, nécessitant une expropriation en cas de non accord amiable, à l'issue incertaine. C'est pourquoi le PPU privilégie l'utilisation et la continuité du domaine public, soit le trottoir large et planté du futur boulevard Ville-Marie.

Une passerelle sur pylône telle que proposée revient à faire un ouvrage de 700 mètres de long à 7m de hauteur entre Molson et le parc Au-pied-du-courant. Au-delà des enjeux de coûts et d'insertion urbaine et paysagère d'un tel ouvrage, le fonctionnement et la sécurisation d'un tel espace ne semblent pas à l'échelle de la problématique à traiter. Une étude sur les enjeux entourant la construction d'une dalle de béton au-dessus des voies ferrées du Port de Montréal dans le secteur Pied-du-Courant (en annexe) partageait notamment ces conclusions.

3. Puisqu'il semble que la largeur du trottoir du côté sud est variable, serait-il possible publier une carte sur le site de l'OCPM démontrant les largeurs précises entre la rue Alexandre-de-Sève et la rue Frontenac? (Victor Balsis)

Voir l'image « Boulevard urbain sous le pont » ci-dessous. Le trottoir sud de la rue Notre-Dame a une largeur moyenne de 6 m. Les cotes indiquent 28 m à l'emplacement le plus large et 5 m à l'emplacement le plus exigu. L'aménagement à l'est du pont Jacques-Cartier reste à déterminer puisqu'il est compris dans le projet plus vaste de réaménagement de la rue Notre-Dame.



4. SITE DE LA CHUTE À NEIGE

Les trois sorties d'égouts se trouvent dans la partie ouest du site.

- **Si vous n'avez pas besoin du terrain au complet pour le déchargement de la neige, pouvez-vous repenser la configuration de la circulation des camions afin de libérer/aménager la partie est de la chute pour la tenue des activités hivernales, ou encore pour des activités comme le Village au Pied-du-Courant sur une plus longue durée (printemps) ?**
- **Quand pensez-vous intégrer la chute à neige au parc du Pied-du-Courant et comment envisagez-vous résoudre la problématique des égouts et de la neige à décharger dans l'arrondissement? (Victor Balsis)**

Bien que les trois sorties d'égout soient le long des voies ferrées, le reste du terrain est nécessaire aux manoeuvres des camions pour attendre et circuler sur le site et reculer au droit de chaque sortie d'égout. De plus, la sortie actuelle des camions sur la rue Notre-Dame ne peut pas être déplacée sans des aménagements significatifs de la rue Notre-Dame, car en direction ouest, la bretelle d'accès au boulevard René-Lévesque serait à modifier pour des raisons de sécurité.

L'intégration de la chute à neige au parc du Pied-du-courant dépendra des accords futurs avec le MTQ (propriétaire du terrain de la chute à neige) lorsque l'implantation ou non d'un transport collectif sur la rue Notre-Dame sera entérinée.

5. Que peut faire la Ville pour assurer un signal 'data' suffisant, possiblement via l'intégration du wifi près de la vespasienne? (Victor Balsis)

L'intégration du WIFI dans les parcs n'est pas une norme. Quoi qu'il en soit, la requête a été adressée au Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal afin d'étudier la possibilité d'implanter un tel signal à la vespasienne du parc Pied-du-Courant.

6. LA RUE SAINTE-CATHERINE DANS SAINTE-MARIE (2 DIRECTIONS ICI SEULEMENT)

La rue Sainte-Catherine est un sens unique vers l'est depuis la rue Atwater. L'ajout d'une voie menant vers l'ouest à l'est du pont ajoutera encore plus de circulation dans un district déjà très fréquenté par les automobilistes; ceci ira à l'encontre de la qualité de vie des piétons à notre avis.

Les commerçants et les résidents dans Sainte-Marie ne peuvent pas profiter des avantages d'une configuration comme le secteur à l'ouest du pont (piétonisation, trottoirs élargis...). Les projets immobiliers en cour, et prévus, à l'est du pont (Prével, Mondeev, Théâtre Cartier et autres) vont générer une importante circulation piétonne.

Question :

Quelle est la motivation de l'ajout d'une 2e direction (vers l'ouest) dans le district de Sainte-Marie, au lieu d'agrandir les trottoirs davantage avec un plus large corridor piéton, afin de permettre des terrasses et des activités de détente ou artistiques, et ceci en créant un environnement plus convivial pour les résidents du secteur? (Victor Balsis)

L'hypothèse de travail présentée dans le document auquel vous faites référence est un scénario pour démontrer qu'il est possible d'élargir les trottoirs et planter des arbres tout en conservant 2 voies de circulation, qu'elles soient en sens unique ou en double sens. Lorsque sera venu le temps d'aménager ce tronçon de la rue Sainte-Catherine, c'est cet objectif d'élargissement des trottoirs pour un environnement plus convivial qui sera mis de l'avant.

7. Comment s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur les petits quartiers limitrophes comme à l'est de Fullum? (Andréane Bernard)

L'objectif dans ce secteur est de concentrer la circulation de transit sur les rues principales, soit la rue Notre-Dame et l'avenue De Lorimier. Cet objectif sera pris en compte dans les études à venir sur la transformation du boulevard Ville-Marie et la requalification de la rue Notre-Dame.



Photographie de la situation actuelle à l'angle des rues Fullum et Notre-Dame: traverse en deux temps avec boutons d'appels de feux

8. Pourquoi ne parle-t-on pas de protection des vues sur le pont Jacques Cartier lui-même ? (Philippe Chartier)

Le Plan d'urbanisme comprend une vue protégée de la montagne à partir du pont Jacques-Cartier. La proposition d'ajouter de nouvelles vues vise à protéger des panoramas et perspectives qui contribuent à l'identité du quartier, notamment en balisant l'implantation et la volumétrie des constructions à venir dans le secteur à requalifier.

Il y a ainsi deux vues vers le pont Jacques-Cartier qui seront protégées : dans l'axe de la rue Parthenais et dans l'axe de l'avenue De Lorimier. Enfin, la superstructure est l'élément le plus emblématique du pont et celle dont la présence dans la composition du paysage montréalais est la plus importante. Les autres éléments comme le tablier et les piliers, bien qu'ayant une valeur architecturale équivalente, sont moins perceptibles étant donnée leur hauteur.

9. Vu le flux de personnes traversant le quartier et sa qualité de porte d'entrée de Montréal, l'ajout au projet d'éléments permettant la conscientisation aux changements climatiques a-t-il été considéré? (Philippe Chartier)

Plusieurs éléments du PPU constituent des gestes en faveur de la réduction des impacts de l'activité humaine sur les changements climatiques, en voici quelques-uns :

- La densification d'un secteur entièrement situé à proximité de moins de 500 mètres d'une station métro permet d'offrir une véritable alternative au développement en périurbain dépendant de l'automobile qui a prédominé dans les dernières années.

- La création d'un milieu de vie complet où tous les commerces et services de premières nécessités sont accessible à distance de marche.
- Le réaménagement des rues en faveur des modes de déplacement actifs.
- La mise en place de conditions favorable pour créer un réseau thermique de partage de chaleur.
- Une réglementation plus sévère par rapport au verdissement du domaine privé.

De plus, la ville mène elle-même un travail de sensibilisation aux impacts environnementaux, y compris les changements climatiques, sur le site web du service de l'environnement :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75083582&_dad=portal&_schema=PORTAL

10. Le PPU fait mention seulement d'un possible jardin communautaire dans l'espace vert résiduel situé au sud de la voie d'accès au pont, le long de l'avenue De Lorimier. Y a-t-il d'autres projets de jardin communautaire prévus? À ma connaissance, il y a une forte demande de la part des résidents pour avoir un petit espace à cultiver. (Isabelle Chouinard)

ET

Est-ce-qu'il y aura une planification pour des jardins communautaire près du fleuve..? ou ailleurs dans cet îlot? (Spéranza Spir)

Il y a en effet une forte demande pour des jardins communautaires. Le PPU définit des emplacements et des superficies de parcs, mais ne détaille pas leur aménagement et donne, à titre indicatif, des exemples d'activités à intégrer.

L'aménagement des parcs fera l'objet d'activités de concertation afin que les besoins et les attentes puissent être communiquées aux équipes chargées de la réalisation des parcs. Il se pourrait donc que, si la demande est là, des espaces réservés à l'agriculture urbaine soient intégrés aux futurs parcs ou dans le réaménagement de parcs existants.

11. Mise en contexte : Dans la section 6 du PPU, consacré à sa mise en oeuvre, dans le tableau présentant les grandes étapes de réalisation du PPU, en page 115, la Ville s'engage à réaliser à court terme une "Étude du potentiel de sites identifiés pour le développement du logement social". Question : La Ville de Montréal peut-elle fournir la liste des sites qu'elle a d'ores et déjà identifiés pour le développement de logements sociaux sur le territoire du PPU, dont le potentiel sera évalué dans le cadre de ladite étude? (Eric Michaud, Comité logement Ville-Marie)

Tout d'abord, une identification de sites potentiels destinés à du logement social a été faite en vue de la désignation d'immeubles pour l'exercice du droit de préemption. Ces sites sont identifiés dans la résolution du Conseil d'agglomération du 23 avril 2020 que vous trouverez en annexe 1, à la fin de ce document. Par ailleurs, le Service de l'habitation analyse le potentiel de sites identifiés par ses équipes, par l'arrondissement et par les partenaires. Ces sites ne peuvent être rendus publics étant données les négociations qui pourraient s'ensuivre advenant un potentiel.

12. Prévoyez-vous également, des endroits pouvant servir de points de ralliement à des groupes (je pense entre autres aux groupes de plus modalités de gestion pour personnes autistes et handicapées qui viendront dans le quartier, mais aussi aux touristes, aux adolescents, aux familles, etc.) (Geneviève Cousineau)

Le PPU des faubourgs prévoit l'ajout de plusieurs espaces publics de différentes envergures, à des emplacements stratégiques dans le secteur à requalifier (soit au sud du boulevard René-Lévesque à

l'ouest du pont, et au sud de la rue Sainte-Catherine à l'est du pont). Chaque espace public permettra en effet la mise en valeur d'édifices emblématiques (station Craig, bâtiments Molson, église Saint-Pierre-Apôtre, tour Radio-Canada, prison Pied-du-Courant) ou de vues sur le fleuve (parc Pied-du-courant agrandi, parc Sohmer).

L'objectif est ainsi que ces places publiques et parcs soient appropriés par la population et puissent devenir des points de ralliement, des lieux de rassemblements.

13. Aussi, de façon plus prosaïque, pourriez-vous, à la base, prévoir des toilettes publiques accessibles faciles à repérer? Compte tenu des apprentissages liés à la Covid, les personnes fréquentant les parcs et milieux extérieurs ne devraient pas avoir à s'adresser à des commerçants pour utiliser leurs toilettes ou se laver les mains. (Geneviève Cousineau)

Depuis 2018, sur le territoire du PPU des Faubourgs, l'arrondissement a implanté quatre toilettes autonettoyantes publiques : Place Émilie-Gamelin, rue de la Commune au coin de St-Gabriel, métro Papineau, parc Walter-Stewart. Deux nouvelles installations seront mises en opération à l'automne 2020, soit au parc Charles S. Campbell et au parc Pied-du-Courant.

Enfin, trois sites sont actuellement en analyse/conception, soit le Square Viger Ouest, la Place des Montréalaises et le parvis de la Maison de la Culture Janine Sutto près du métro Frontenac.

Les critères d'analyse pour l'implantation de ces toilettes portent notamment sur l'affluence, la proximité d'activités commerciales, la proximité des services de la STM, ou encore l'amélioration sanitaire des lieux à proximité (réduction des plaintes).

En plus des toilettes autonettoyantes, l'intégration de toilettes dans les chalets de parcs est également possible. L'option sera choisie pour s'adapter le mieux possible au site. Pour l'aménagement du secteur à requalifier, de même que dans le réaménagement des parcs et places publiques, une analyse sera faite pour l'implantation possible de nouvelles toilettes.

14. Sujet : Flot de circulation

Quels seront les impacts de la nouvelle configuration de la rue Viger sur le flot véhiculaire empruntant la rue Alexandre-DeSève pour accéder au Pont Jacques Cartier notamment en périodes de pointe? (Hélène Doyon)

Dans la future configuration du boulevard Ville-Marie (par intégration des rues Viger et Saint-Antoine), en sortie du tunnel Ville-Marie en direction Est, il ne sera possible de tourner à gauche qu'aux intersections avec les avenues Papineau et De Lorimier. La rue Alexandre-DeSève ne pourra donc pas être utilisée pour accéder au pont J. Cartier depuis le futur boulevard Ville-Marie.

15. Le plan 2.7 « Les parcs et espaces publics créés ou réaménagés au sud de la rue Sainte-Catherine » à la page 45 du PPU des Faubourgs présente une illustration du square Papineau dans sa forme réaménagée. Serait-il possible d'obtenir davantage d'information sur l'interface projetée entre le Square et la nouvelle Maison de Radio-Canada? CBC/Radio-Canada comprend que le PPU des Faubourgs propose l'aménagement d'une rue publique entre la nouvelle Maison de Radio-Canada et le Square, en remplacement de la forme actuelle du débarcadère. Pouvons-nous obtenir plus de précisions quant à son tracé et la signalétique projetée? Est-ce que cette rue sera aménagée pour permettre les fonctions de débarcadère de la société d'État et pour accommoder les espaces réservés aux autobus, aux visiteurs et au Centre de la petite enfance (CPE) localisé sur l'axe Papineau, et ce de manière sécuritaire? (Hélène Doyon)

Le projet particulier (PPCMOI) de la nouvelle maison de Radio-Canada comprend des précisions à cet effet: vous pouvez le consulter en ligne à cette adresse:

http://www1.ville.montreal.qc.ca/CartesInteractives/ville-marie/autorisation_reg/CA17%20240490.pdf.

L'idée consiste effectivement à ouvrir une nouvelle rue sur laquelle il y aurait, a priori, une signalisation permettant un débarcadère. La démarche d'aménagement du square n'est pas entamée, mais lorsqu'elle le sera, une concertation sera effectuée avec la société d'État, aussi bien qu'avec le public en général.

16. Sujet : La rue Alexandre-DeSève

Considérant les stratégies d'interventions proposées au chapitre 3 (notamment aux sections 6.2 « Poursuivre la trame de rues existantes jusqu'aux abords du fleuve », 8.1 « la desserte en transport collectif » et 8.2 « aménager de nouvelles pistes cyclables), voici les interrogations de CBC/Radio-Canada sur la vocation de la rue Alexandre-DeSève:

Quelles seront les mesures de gestion de la circulation mises en place pour assurer la sécurité des nouveaux usagers, considérant : - les entrées et sorties au stationnement de la nouvelle Maison; - l'entrée au stationnement des vélos; - le quai de réception et livraison des marchandises; - la circulation liée aux déplacements des journalistes du Service de l'information; - l'entrée des camions de la flotte d'entreprise au stationnement souterrain sur la rue Alexandre-DeSève?

Page 5 de 7 Quelles seront les mesures mises de l'avant pour assurer le maximum de sécurité aux employés, visiteurs, citoyens ou lors des événements publics ponctuels sur la Place de Radio-Canada? Quelle est la vision du déploiement de la rue Alexandre-DeSève et ses intersections avec le boulevard René-Lévesque au nord, le prolongement de la rue de la Gauchetière au centre et le boulevard urbain projeté qu'est l'axe Ville-Marie au sud? Sur quel côté de la rue la piste cyclable sera-t-elle implantée? La rue Alexandre-DeSève restera-t-elle bidirectionnelle? (Hélène Doyon)

Voir réponse à la question 13 + ci-après:

La rue Alexandre-DeSève sera traitée comme une rue locale avec une priorité accordée aux piétons et aux cyclistes. Le futur aménagement devra intégrer l'accès aux livraisons de la nouvelle Maison Radio-Canada, le passage d'une ligne de bus et l'intégration d'une circulation cyclable.

Des feux de circulation sont prévus aux intersections avec le boulevard René-Lévesque au nord et le futur boulevard Ville-Marie au sud.

17. Étant donné: que le pavillon Simard est situé dans l'îlot communautaire Alexandre-DeSève; qu'il a été déclaré excédentaire; qu'il était à l'origine un édifice à logements; que les besoins en logements sociaux sont criants dans le quartier Centre-Sud; pourquoi ce pavillon n'est-il pas transformé en édifice à logements sociaux? (Madeleine Dufresne)

Le pavillon LC-Simard de l'hôpital Notre-Dame est une propriété du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Il avait en effet été déclaré excédentaire en 2014. Depuis il a été retiré de cette liste. La démarche de planification concertée pour l'îlot Alexandre De Sève, proposée dans le PPU, vise notamment à rassembler les différents acteurs institutionnels autour d'objectifs communs. Toutefois, les intentions du CIUSSS pour ce bâtiment ne sont pas connues à ce jour.

18. Considérant que le fleuve fut un élément décisif dans le développement de Montréal et que de possibles liens visuels et physiques vers l'eau sont réclamés par les citoyens, nous nous

interrogeons sur la pertinence du prolongement automobile de la rue de la Commune. - Est-ce que la circulation automobile sur cette dernière est nécessaire considérant les nuisances potentielles pour la sécurité des piétons, comme observable dans le secteur de la Place Jacques-Cartier dans le Vieux-Port par exemple? - L'ajout de la rue et des places de stationnement créera une rupture entre le futur parc Sohmer et le fleuve Saint-Laurent. Nous nous interrogeons sur l'intérêt d'un parc donnant sur le fleuve si une voiture stationnée peut obstruer les possibles vues. Quelle est la place de l'automobile au sein des futurs aménagements? - Est-ce qu'un aménagement de rue traditionnel sur la rue de la Commune est souhaitable? Ne serait-il pas plus intéressant d'explorer une configuration alternative ou hybride (par exemple, rue partagée, piétonne, etc.) et de travailler en conséquence la proportion de la rue attribuée à l'auto versus aux piétons? (Groupe B - Atelier d'architecture, Université de Montréal)

Le prolongement de la rue de la Commune doit être vu comme permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Créer un espace public accessible à tous pour profiter de la promenade fluviale unique à cet endroit
- Prévoir cet espace public à une hauteur suffisante pour dégager la vue au-dessus des containers
- Prendre en compte la nuisance sonore liée aux trains et proposer un recul des futurs bâtiments pour en atténuer les conséquences
- Permettre la desserte du secteur par le transport collectif
- Assurer le passage des utilités publiques nécessaires aux futurs développements

Voilà pour les objectifs. Pour ce qui est de l'aménagement futur de la rue de la Commune, il est certain qu'au droit du futur parc dit "Sohmer", la question des vues sur le fleuve sera une priorité. Plus généralement pour l'ensemble de la rue, la priorité sera accordée aux mobilités actives et collectives et au plantations et verdissement.

19. Est-il possible de ne rien construire entre les rues suivantes : Boulevard René-Lévesque, rue Érié, rue Dorion et pont Jacques-Cartier? Que se passera-t-il lorsque le pont devra être réparé ou reconstruit? Cela va créer beaucoup de souffrance aux immeubles voisins. (Eliya Fainshtein)

Ces terrains sont destinés à être construits et occupés. L'occupation elle-même n'est pas encore déterminée, mais s'il s'agit d'habitation, les dispositions du règlement d'urbanisme vont assurer une insonorisation adéquate.

20. Quelles sont les opportunités concrètes de développer l'autonomie alimentaire du quartier? (Précisez les contraintes concrètes des pouvoirs publics déjà disponibles à cet égard.) (Pascal Félizat)

Dans le Plan d'action en développement social 2020-2022, l'Arrondissement de Ville-Marie s'est engagé à contribuer à la sécurité alimentaire des plus vulnérables et à favoriser l'accès à une alimentation saine et diversifiée dans les quartiers. Actuellement, diverses actions sont identifiées:

- Actualiser le programme de jardins communautaires.
- Faciliter la mise en place de nouvelles mesures qui contribuent à l'agriculture urbaine et à la sécurité alimentaire, dans le cadre des compétences municipales.
- Accompagner les groupes porteurs voulant développer des projets d'agriculture urbaine sur les terrains vacants ou sous-utilisés à l'aide du répertoire actuel des terrains vacants et dans les PPU.
- Soutenir la réalisation de projets citoyens de verdissement et de jardins collectifs.
- Établir un diagnostic des cuisines collectives existantes sur le territoire et de leurs besoins.

- Accompagner les groupes porteurs dans leurs démarches visant à doter l'arrondissement d'un nouvel espace de cuisine tout équipée pour répondre aux besoins des groupes et des citoyens.
- Mettre à jour la Stratégie alimentaire de Ville-Marie.

Dans ce cadre, un [nouveau jardin collectif](#) a été réalisé sur la rue Dufresne, à proximité de la serre communautaire Émilie-DeWitt. Les éco-quartiers, en collaboration avec l'Arrondissement poursuivent le développement du projet Mange-trottoir.

L'Arrondissement est également partie prenante des différentes actions de [Notre quartier nourricier](#), et il apporte un soutien financier à différentes initiatives du milieu en faveur de la sécurité alimentaire de la population du territoire.

De plus, la réglementation a récemment été modifiée afin de favoriser l'agriculture urbaine sur les terrains privés et sur les toits et une nouvelles modification contraindra au verdissement des toits. Enfin, le parti du PPU lui-même d'une occupation dense des quartiers centraux bien desservis par le transport en commun s'inscrit comme une alternative au développement périurbain qui empiète sur les terres agricoles.

21. Est-ce que les appels d'offre à venir vont s'inscrire en amont avec l'approche de l'ADS+ promue par la ville centrale? (Charles Fillion)

La Ville de Montréal adhère à l'approche d'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) dans l'ensemble de ses services et arrondissements. Nous en sommes à la phase d'implantation en projet pilote, mais son application sera prise en compte dans les appels d'offre relatifs à la mise en œuvre du PPU. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet du Service de l'inclusion et de la diversité sociale (SDIS): <https://montreal.ca/unites/service-de-la-diversite-et-inclusion-sociale>.

22. Quelles sont les outils, moyens et financements pour permettre aux citoyens d'implanter des projets d'aménagement pour animer les friches et les espaces vacants? (Coup de pouce Centre-Sud)

Dans son Plan d'action en développement social 2020-2022, l'Arrondissement mentionne sa volonté de soutenir la réalisation de projets ou d'initiatives citoyennes, découlant des compétences municipales, et ce, dans la mesure de ses moyens financiers, humains et logistiques.

Les citoyen.nes ou les organismes peuvent s'adresser au Bureau d'accès Montréal afin d'être mis en lien avec les diverses équipes qui pourront procéder à une première analyse du projet d'occupation, en déterminer la faisabilité et identifier les outils, moyens et financements disponibles, qui sont variables, selon le type de projets.

À noter qu'il est possible de consulter la [carte interactive](#) pour identifier les espaces vacants de l'arrondissement.

Document de référence : [Plan d'action en développement social 2020-2022](#)

23. La règle d'autorisation des hauteurs conditionnelles sujette au maintien d'activités brassicoles sur le site viendra-t-elle renforcer la probabilité de créer des odeurs de houblon dans les logements? Quel type d'exploitation liée à l'industrie brassicole sera maintenue sur le site? Est-ce que les activités de l'industrie brassicole qui seront maintenues créeront une odeur de houblon dans les logements avoisinants? (Guillaume Le Nigen)

Le mécanisme proposé de hauteur conditionnel ne vise pas les activités brassicoles, mais plutôt la protection du bâti d'intérêt architectural et patrimonial de l'îlot des Voltigeurs du complexe Molson-Coors.

Notez également que le zonage proposé dans le PPU ne permettrait pas l'établissement d'activités industrielles comportant des impacts comparables à ceux de l'actuelle brasserie.

24. Comment comptez-vous implanter des réseaux qui répondent aux objectifs contemporains de résilience urbaine en lien avec les infrastructures d'utilité publique des nouveaux méga-îlots? (Guillaume Le Nigen)

Le PPU a pour parti de favoriser la reconnexion de la trame urbaine, par conséquent les méga îlots existants seront morcelés pour favoriser leur perméabilité. En ce qui concerne les réseaux d'infrastructures qui répondent aux objectifs de résilience urbaine, les orientations du PPU sont les suivantes (p. 110) :

« Le territoire au sud du boulevard René-Lévesque, appelé à se redévelopper, est aujourd'hui constitué de très grands îlots inadaptés en infrastructures souterraines nécessaires aux transformations à venir. Plusieurs kilomètres de réseaux (eau, gaz, électricité, câble) vont donc être installés dans les prochaines années. Traditionnellement, ces réseaux sont enfouis dans le sol à proximité les uns des autres et nécessitent des travaux majeurs lors de leur entretien ou de leur remplacement, ce qui cause des entraves importantes pour les déplacements et une fragilité de la chaussée.

Dans l'optique d'améliorer la gestion des infrastructures à long terme, de faciliter l'introduction d'un système de partage de chaleur ou de boucle thermique, et de permettre une mobilité efficace, une solution consiste à construire des galeries souterraines pour accueillir tous ces réseaux. Ces galeries sont accessibles par des escaliers intégrés aux bâtiments ou depuis les trottoirs.

[...]

Une évaluation des besoins est à mener pour répondre aux transformations attendues qui vont générer un potentiel constructible de 7 500 logements et 320 000 m² de bureaux, commerces et équipements collectifs (école, centre communautaire) autour de nouvelles rues et de nouveaux parcs.

Un plan directeur sera élaboré afin d'identifier les axes à privilégier pour l'implantation de galeries multiréseaux. Par la suite, les prescriptions techniques des galeries serviront de cahier des charges pour la réalisation de ces infrastructures. »

Également, nous vous invitons à consulter l'étude d'opportunité à ce sujet disponible sur le site de l'OCPM :

https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P109/3.4.3_rapport_reseauthermique_faubourgs_2019vf.pdf

25. Quels aménagements sont prévus pour le Parc de la Visitation? (Guillaume Le Nigen)

Le PPU définit des emplacements et des superficies de parcs, mais ne détaille pas leur aménagement. L'aménagement de chaque parc fera l'objet d'activités de concertation organisées par l'arrondissement de Ville-Marie afin que les besoins et les attentes puissent être communiqués aux équipes chargées de la réalisation des parcs. Cette concertation aura lieu lorsque le parc de la Visitation sera prêt à être aménagé, donc dans quelques années.

26. Est-ce que le skatepark pourrait être mieux relocalisé plus au centre du secteur ? (Guillaume Le Nigen)

Il n'est pas prévu de déplacer le skatepark de son emplacement actuel (intersection Sainte-Catherine et De Lorimier). Par contre il sera réaménagé à court terme et fera l'objet d'une concertation en amont pour prendre en considération les besoins et enjeux (aménagements désuets, bruit, etc.).

27. Est-ce que des jardins communautaires seront construits à proximité du site de Radio-Canada? (Guillaume Le Nigen)

Pour le moment, le détail de l'aménagement des nouveaux espaces publics n'est pas déterminé et il n'y a pas d'orientation précise concernant les jardins communautaires précisément. Lorsque la réalisation de chaque espace public sera planifiée, l'aménagement fera l'objet de concertation en amont. Les demandes pour des besoins spécifiques (tels que des jardins communautaires) pourront être formulées à ce moment-là.

28. Une étude de faisabilité sur la récréation et la libération d'anciens cours d'eau a été menée en 2018 par le Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada) et le Quartier des Faubourgs avait été identifié dans les sites de redéveloppement et de résilience bleue à Montréal. La direction de l'urbanisme ainsi que plusieurs partenaires locaux ont participé à l'étude dans Ville-Marie. Le parc des Faubourgs et le cours d'eau Saint-Martin avait été identifié comme potentiel site pour la récréation et le retour de l'eau dans un secteur nécessitant autant une transition verte que bleue. Les plans proposés et présentés ne font pas état des multiples scénarios possibles pour le retour de ce cours d'eau qui serait une première à Montréal. Est-ce qu'il est possible de connaître les raisons qui expliquent cela? (Sophie Paradis)

Le rapport de WWF-Canada a en effet été déposé auprès de l'arrondissement en mai 2019. Il comprend des propositions de réaménagement pour la ruelle verte Larivière, la rue Larivière (incluant le parc Walter-Stuart) et le parc des Faubourgs. Pour la ruelle Larivière, le rapport suggère l'aménagement d'une rigole pour la circulation de l'eau de pluie. Le rapport est déposé auprès de la commission et sera donc disponible sur le site de l'OCPM.

L'intention de l'arrondissement est de faire des rappels des cours d'eau à travers des infrastructures de gestion des eaux pluviales. Les plans et devis pour la ruelle Larivière sont en cours et intégreront des mesures de captation des eaux et un marquage au sol. La nature de l'infrastructure reste à déterminer. Le parc Walter-Stuart ayant été réaménagé en 2016-2018 (serre communautaire, jardin communautaire, chalet avec toit vert, équipements sportifs), il n'est donc pas prévu de faire de nouvelles interventions pour le moment. Enfin, avec le réaménagement prévu du parc des Faubourgs lié aux bretelles d'accès du pont Jacques-Cartier, la gestion de l'eau et le lien avec l'ancien cours d'eau pourront être intégrés (jardin de pluie, etc.). Le PPU ne donne actuellement pas d'orientations à ce sujet.

Néanmoins, le secteur à requalifier, au sud du territoire du PPU, a fait l'objet d'une analyse avec le Service de l'eau dans le but d'intégrer verdissement du domaine public et gestion de l'eau de pluie. Cela fait l'objet de l'orientation 12 « Accroître le couvert végétal et la canopée », et plus particulièrement de la stratégie d'intervention 12.2 (page 108 du PPU). L'objectif est d'intégrer, lors de la conception des nouvelles rues ou du réaménagement des voies existantes, des infrastructures de bio-rétention contribuant au drainage du domaine public, particulièrement pour les points bas (avenue Papineau, avenue De Lorimier, boulevard Ville-Marie). Un aménagement de type water square est ainsi souhaité pour le square Papineau, et le parc de la Station Craig pourra également accueillir des aménagements particuliers puisqu'il sera en continuité des espaces de PJCCI sous le pont.

29. Considérant le grand nombre de voitures de train stationnées et la distance entre le parc et la rive, des études ou des perspectives vues au niveau du trottoir - et non pas à vol d'oiseau comme vous proposez en page 41 du PPU - ont-elles été réalisées afin d'évaluer la visibilité réelle qu'auront les usagers du parc sur le fleuve et l'île Sainte-Hélène? (James Luca Pinel)

Des simulations ont été effectuées et le parc serait sur un plateau situé à au moins 6 mètres au-dessus des voies ferrées, de sorte que la vue serait effectivement dégagée. À la page 61 du PPU, vous trouverez

une coupe illustrant ce niveau dans le prolongement de la rue de la Commune, lequel serait le même que pour le parc.

30. Comment sera traitée la jonction entre la rue Notre-Dame et l'Esplanade Molson (portion de la rue Notre-Dame comprise entre les rues Alexandre-de-Sève et Papineau)? Encore une fois, les plans du PPU semblent présenter un cul-de-sac qui donnerait sur l'esplanade, est-ce réellement le cas? (Xavier Santerre)

C'est une place publique qui marquera un cul-de-sac pour les automobiles sur la rue Notre-Dame. L'étude d'ingénierie portant sur le boulevard Ville-Marie (document 3.4.1 sur le site de la consultation publique) a conclu que la rue Notre-Dame ne pouvait pas déboucher sur le boulevard Ville-Marie pour que l'intersection demeure fonctionnelle. En effet, l'intersection du boulevard Ville-Marie et de l'avenue Papineau est un carrefour extrêmement achalandé puisqu'il s'agit d'une jonction entre l'autoroute Ville-Marie et l'accès au pont Jacques-Cartier. L'ajout d'un autre débouché, soit la rue Notre-Dame rendrait donc cette intersection ingérable. Les études à venir viendront préciser le fonctionnement de l'intersection Papineau / Ville-Marie. La place publique permettra par ailleurs de mettre en valeur les façades anciennes de la brasserie Molson et s'inscrit dans la lignée du square Papineau.

31. Bonjour, J'ai une question par rapport à la petite rue du Square-Amherst, derrière le marché St-Jacques. Dans une consultation publique précédente (sur le projet immobilier "Carré des Arts", rapport de la consultation publié le 27 août 2015, <https://ocpm.qc.ca/fr/consultation-publique/projet-immobilier-carre-arts>), il avait été mentionné que la rue du Square-Amherst pourrait être réaménagée pour être plus verte et plus agréable. Une des conclusions du rapport de cette consultation disait que la commission « recommande à l'arrondissement d'étudier la possibilité, de concert avec les parties prenantes, que soit repensée la rue Square-Amherst, éventuellement en rue partagée ». Est-ce que ce réaménagement en rue partagée est planifié dans le PPU des Faubourgs? Merci. (Guillaume Sillon)

Il est prévu de réaménager la rue du square Amherst en rue plus verte et plus agréable. Un projet-pilote pourra être développé en 2021.

32. Merci beaucoup pour cette consultation. Je suis une citoyenne du quartier Centre-Sud. J'aimerais savoir si dans le cadre de cette revitalisation du quartier, vous avez prévu des mesures pour obliger les propriétaires de commerces vides ou loués à aménager leur vitrine convenablement et de nettoyer leur devanture, comme c'est le cas dans de nombreuses villes à travers le monde. (Isabelle St-Germain)

Cette problématique relève du Service de développement économique, puisqu'elle concerne la plupart des artères commerciales de la ville. Le PPU des Faubourgs fait référence (p.37) à la consultation sur les problématiques des locaux vacants sur les artères commerciales, tenue par la Commission permanente sur le développement économique au début 2020. Le rapport a été déposé en mai 2020 et contient diverses pistes d'action.

La pandémie a nécessité l'élaboration d'un plan de relance économique pour la Ville de Montréal (juin 2020), qui met en avant deux pistes de solution à mettre en place à court terme:

- se doter d'un outil central pour collecter et mettre à jour des données uniformes et fiables sur l'activité commerciale et l'occupation et la vacance des locaux commerciaux.

- favoriser l'occupation temporaire ou transitoire en facilitant le maillage entre propriétaires immobiliers de locaux vacants et commerçant.es/entrepreneur.euses à la recherche d'espaces commerciaux pour tester de nouveaux produits ou de nouveaux modèles d'affaires.

Références :

Documentation liée à la consultation: [Ville de Montréal - Portail officiel - Locaux vacants - Artères commerciales](#)

Rapport et recommandations (mai 2020) : [Problématique des locaux vacants sur les artères commerciales](#)

Plan de relance économique (juin 2020) : [Une impulsion pour la métropole : agir maintenant](#)

33. Avez vous prévu d'ouvrir un marché public a cet endroit ? (Anh-Thu Tran)

Il n'y a pas de marché public prévu sur le territoire pour le moment. L'arrondissement soutient toutefois des initiatives visant la sécurité alimentaire, telles que le Marché solidaire Frontenac (à l'entrée du métro Frontenac durant l'été) ou encore l'ouverture d'une serre communautaire dans le parc Walter-Stewart. Par ailleurs, les propriétaires des grands terrains à redévelopper (Molson, Radio-Canada, Portes Sainte-Marie) sont sensibilisés à la question de l'amélioration de l'offre alimentaire et pourraient inclure des commerces de type épicerie dans leurs prochains développement.

34. Existe-t-il des stratégies ou des politiques quant à la réutilisation des matériaux afin d'assurer une démolition responsable du basilaire de Radio-Canada et des édifices Molson Coors. (Équipe C - UdeM, atelier d'architecture Anne Cormier)

En ce qui concerne la démolition, il n'y a actuellement pas d'exigences liées à la réutilisation des matériaux ou autre pratique durable dans la réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui encadre la réglementation municipale, n'a d'ailleurs aucune prescription à cet égard.

Le [Plan directeur 2020-2025 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal](#) prévoit toutefois d'introduire une clause de récupération des résidus de construction, rénovation et démolition dans les permis délivrés (orientation 4.1). L'application de cette orientation sera donc étudiée à court terme.

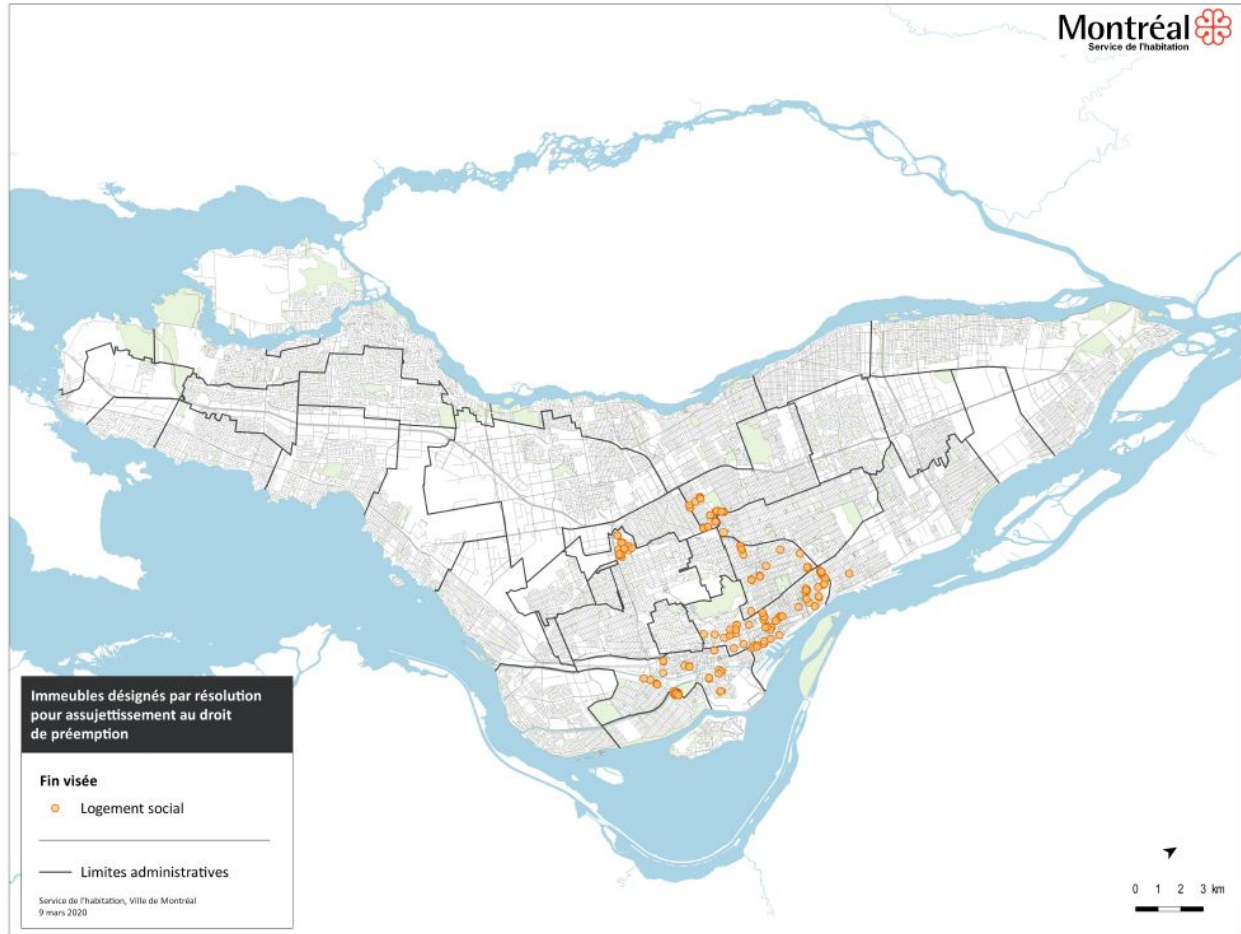
35. Je voudrais savoir le plan avec le parc au coin de Wolfe et René-Lévesque Est. Je sais que le terrain est contaminé, mais je ne comprends pas pourquoi il ne peut être replanté à la même place au lieu d'y construire le condo "Auguste et Louis" par-dessus. Ce projet domiciliaire pourrait être construit en gardant ce petit parc (comme le projet Le Montcalm a pu le faire). Cet espace est une des grandes raisons pour l'achat de mon condo au Sofia. (Michael Watier)

Le terrain au sud-est de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe est une propriété privée, et le bosquet situé en bordure de rue est un aménagement complémentaire au stationnement de surface, qui visait notamment à lui servir d'écran. Par contre, du côté nord du boulevard, les espaces verts en tête d'îlot entre les rues Wolfe et Beaudry sont des parcs municipaux et appartiennent à la Ville depuis les expropriations liées à l'élargissement du boulevard René-Lévesque (rue Dorchester) dans les années 1950.

La construction du stationnement de l'ancienne maison de Radio-Canada s'inscrit dans le cadre d'un grand projet de requalification urbaine qui comprend plusieurs espaces verts (qui seront cédés à la Ville) ainsi que de nouvelles rues et passages largement garnis de plantations.

Annexe 1

Droit de préemption (carte et texte de la résolution du Conseil d'agglomération)



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 26 mars 2020
Séance tenue le 26 mars 2020

Résolution: CG20 0141

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0408;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

il est résolu :

1 - d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (secteur du « Triangle »), les lots :

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2 648 574 | 2 648 707 | 2 648 732 | 2 651 727 |
| 2 648 575 | 2 648 708 | 2 648 733 | 2 651 728 |
| 2 648 664 | 2 648 710 | 2 648 735 | 2 652 421 |
| 2 648 665 | 2 648 711 | 2 648 736 | |
| 2 648 682 | 2 648 724 | 2 648 744 | |
| 2 648 702 | 2 648 727 | 2 648 749 | |

- dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les lots :

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 193 790 | 2 334 500 | 2 334 569 | 2 336 275 |
| 1 203 541 | 2 334 560 | 2 334 570 | 3 105 679 |
| 1 203 542 | 2 334 561 | 2 334 571 | 3 361 537 |
| 1 340 332 | 2 334 562 | 2 334 572 | 3 361 538 |
| 1 444 888 | 2 334 563 | 2 334 573 | 3 361 540 |
| 1 585 834 | 2 334 564 | 2 334 575 | 3 361 541 |
| 2 003 861 | 2 334 566 | 2 334 576 | 3 361 542 |
| 2 003 862 | 2 334 567 | 2 334 577 | |
| 2 003 865 | 2 334 568 | 2 334 578 | |

- dans l'arrondissement du Sud-Ouest, les lots :

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 243 265 | 1 573 181 | 1 851 517 | 2 815 685 |
| 1 243 827 | 1 573 291 | 1 851 527 | 2 975 631 |
| 1 380 977 | 1 573 541 | 2 091 785 | 4 140 514 |
| 1 380 984 | 1 573 606 | 2 091 790 | 4 140 515 |
| 1 573 179 | 1 851 454 | 2 091 791 | |
| 1 573 180 | 1 851 514 | 2 815 684 | |

- dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve le lot : 3 362 830

- dans le PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, les lots :

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 867 972 | 2 245 916 | 2 249 855 | 2 590 440 |
| 1 867 973 | 2 246 657 | 2 589 394 | 3 604 064 |
| 1 867 974 | 2 247 284 | 2 589 537 | 3 604 065 |
| 1 868 773 | 2 249 346 | 2 589 538 | 3 604 066 |
| 2 245 874 | 2 249 603 | 2 589 539 | 3 610 860 |
| 2 245 899 | 2 249 748 | 2 589 540 | |
| 2 245 907 | 2 249 853 | 2 589 541 | |

- dans l'arrondissement de Verdun (secteur Hickson-Dupuis), les lots :

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 154 078 | 1 154 389 | 1 154 393 | 1 154 397 |
| 1 154 079 | 1 154 390 | 1 154 394 | 1 154 398 |

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 154 080 | 1 154 391 | 1 154 395 | 1 154 401 |
| 1 154 140 | 1 154 392 | 1 154 396 | |

- dans l'arrondissement de Ville-Marie, les lots :

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 064 407 | 1 338 869 | 1 424 819 | 2 339 880 |
| 1 065 651 | 1 338 897 | 1 425 215 | 3 361 052 |
| 1 066 188 | 1 338 921 | 1 425 219 | 3 361 059 |
| 1 179 318 | 1 338 923 | 1 852 943 | 3 361 259 |
| 1 179 688 | 1 338 925 | 2 160 625 | 3 361 260 |
| 1 179 689 | 1 340 084 | 2 160 999 | 3 361 265 |
| 1 179 713 | 1 340 222 | 2 161 220 | 3 361 268 |
| 1 179 759 | 1 340 558 | 2 161 330 | 3 361 270 |
| 1 180 610 | 1 341 137 | 2 161 333 | 3 361 272 |
| 1 180 612 | 1 423 912 | 2 161 334 | 3 362 041 |
| 1 180 697 | 1 423 913 | 2 162 009 | 3 362 045 |
| 1 180 851 | 1 423 916 | 2 162 026 | 5 097 267 |
| 1 180 879 | 1 424 605 | 2 162 034 | 5 097 268 |
| 1 180 889 | 1 424 612 | 2 162 036 | 6 031 150 |
| 1 181 224 | 1 424 665 | 2 162 073 | |
| 1 181 812 | 1 424 693 | 2 162 074 | |
| 1 284 447 | 1 424 727 | 2 162 077 | |
| 1 284 449 | 1 424 728 | 2 162 102 | |

- dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (secteur Parc-Extension), les lots :

| | | |
|-----------|-----------|-----------|
| 2 245 623 | 2 245 662 | 2 248 517 |
| 2 245 625 | 2 248 444 | 2 248 718 |
| 2 245 626 | 2 248 516 | 2 248 775 |

2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1198018002
/mt

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 31 mars 2020